



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Conseil Municipal du 12 octobre 2023

Objet :

AVIS SUR DEUX DEMANDES DE PERMIS D'EXPLOITATION DE GÎTES GEOTHERMIQUES

L'an deux mil vingt-trois, le douze octobre, les membres du Conseil Municipal de Bailly, légalement convoqués le cinq octobre, se sont réunis à dix-neuf heures dans la salle Georges Lemaire sous la présidence de Monsieur ALEXIS Jacques, Maire.

Étaient présents Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux : 22

Jacques ALEXIS, Sabrina TOURMETZ, Eric VERSPIEREN, Eve VON TSCHIRSCHSKY, Denis PETITMENGIN, Lucie CATROUX, Bertrand MENIGAULT, Charlotte LOGEAIS, Jacques NICOLAS, Caroline BOUIS, Hervé DEWYNTER, Vincent CLAUDIERE, Mathieu BELKEBIR, Siham ROUSSEL, Frédéric GUIRIMAND, Laurent MITON, Julien COURTIN, Stéphanie BANCAL, Françoise GUYARD-CASTANET, Patrick BOYKIN, Claude MAQUIS, Dominique DURAND.

Ont donné pouvoir : 5

Caroline DE SAZILLY	à	Bertrand MENIGAULT
Maëlys LUXOR	à	Frédéric GUIRIMAND
Ségolène MOREAU	à	Hervé DEWYNTER
Noëlle MARTIN	à	Françoise GUYARD-CASTANET
Alexandre RUECHE	à	Stéphanie BANCAL

Absence : 0

Le Conseil a choisi comme Secrétaire : Caroline BOUIS

EN EXERCICE : 27 PRESENTS : 22 REPRESENTES : 5 VOTANTS : 27

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, article L2511- 1 et suivants ;

VU le Code minier, article 7-8 du décret 78- 498 du 28 mars 1978 modifié ;

CONSIDERANT la demande de consultation sur les deux demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermiques présentées par la société Engie Energie Services dont le projet est en annexe ;

CONSIDERANT que la Ville est sollicitée par la Préfecture pour donner un avis sur ledit projet ;

CONSIDERANT la dimension d'intérêt général portée par le projet ainsi que son objectif de réduire les coûts énergétiques

CONSIDERANT que ce projet peut bénéficier dans un second temps aux communes voisines ;

AYANT ENTENDU l'exposé du rapporteur, Monsieur Denis PETITMENGIN, Adjoint au Maire en charge des Mobilités, à la Voirie et des Travaux,

LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, **A L'UNANIMITE**

EMET un avis favorable sur les deux demandes de permis d'exploitation de gîtes géothermique présentées par la société Engie Energie Service

Pour copie conforme,
Fait à BAILLY, le 12 octobre 2023



Le Maire
Jacques ALEXIS